

Fiche repère

FORMATION



Pourquoi une observation acoustique des festivals de plein air ?

La réglementation sonore qui encadre la diffusion des sons amplifiés en France a été renforcée avec le décret Son du 7 août 2017. Cette législation s'applique à tous les lieux diffusant des sons amplifiés, qu'ils soient clos ou ouverts. Or, en plein air, la propagation du son amplifié est bien plus complexe à maîtriser et de nature imprévisible et perméable aux conditions météorologiques. AGI-SON a ainsi lancé une étude observatoire (en 2024 et 2025) auprès de 6 festivals volontaires¹ pour identifier des leviers concrets pour progresser dans la gestion sonore. 3 axes thématiques ont émergé et sont présentés dans ces fiches repères : La médiation, la formation et les ressources humaines.

Panel : Les Trois Éléphants • Hop Pop Hop • Marsatac • Le Cabaret Vert • Les Nuits de Fourvières • We Love Green.

Constat

Un équilibre délicat à maîtriser.

Depuis 2017, le décret Son impose aux organisateurs de festivals de plein air de concilier des exigences environnementales strictes, le respect des œuvres artistiques et la préservation de la santé auditive des spectateurs. Face à cette complexité, une formation approfondie des professionnels s'avère indispensable. Sans un socle commun de connaissances, comment garantir une mise en œuvre harmonieuse de ces enjeux, où chaque décision technique ou artistique doit être pensée à 360° ? L'enjeu n'est plus seulement de réussir un événement, mais de le concevoir dans le respect de tous ses acteurs et de son environnement.

L'expérimentation sonore nationale mise en œuvre durant le festival Marsatac en 2023, a révélé un manque de formation des personnes en charge du dispositif de prévention et de gestion sonore d'un festival, en particulier en ce qui concerne les enjeux environnementaux liés au décret Son².

Les travaux de l'association AGI-SON menés ces dernières années et les débats qui se sont tenus à l'occasion des Perspectives Sonores, ont confirmé le besoin d'un

approfondissement de connaissance de la physique du son et de l'acoustique environnementale au sein des équipes de festival.

Pour pallier à ce besoin en formation AGI-SON, grâce au soutien de l'AFDAS s'est appuyé sur sa formation « Gérer les risques sonores dans les ERP » (conçue par le Centre national de la musique et la Fneijma) pour en extraire une nouvelle formule calibrée pour les équipes. Ce travail a été confié à Formassimo (Organisme de formation) et a pu être expérimenté grâce à l'implication des équipes de Marsatac et de Dushow (prestataire technique du festival). En 2024 une première session de formation a rassemblé 13 stagiaires en amont du festival Marsatac.

La formation mixait une partie en autoformation en ligne et un temps d'enseignement en présentiel. Son contenu était structuré autour de quatre modules thématiques : physique du son, appareil auditif et risques sonores, réglementation et responsabilité, mesures de protection et de prévention, avec pour objectif de transmettre un socle de connaissances indispensables autour de la gestion sonore dans les musiques amplifiées.

Perspectives et leviers

Cette formation vise les objectifs pédagogiques suivants :

- Être capable d'établir un diagnostic des situations relatives à l'exposition sonore des publics et des professionnel·les dans un établissement recevant du public (ERP)
- Pouvoir concevoir des actions de protection individuelles ou collectives
- Être en mesure de préconiser des actions de prévention
- Être sensibilisés aux enjeux spécifiques liés à la gestion des émergences sonores.

Formation hybride : autoformation en ligne + présentiel.

La totalité des stagiaires engagés dans le processus de formation a réussi l'épreuve de certification.

La cohorte était composée de : sonisateur·rices du prestataire Dushow et de technicien·nes du festival Marsatac.

Tous ont souligné la qualité des échanges et l'importance des connaissances de base acquises.

Les effets observés par les stagiaires :

- une vue plus globale sur la problématique de la gestion sonore
- une compréhension des actions entreprises dans le domaine de la prévention
- un renforcement de la conscience professionnelle.

De leur côté, les employeur·euses notent :

- une meilleure prise de conscience de leurs salarié·es sur les enjeux de la gestion sonore
- une amélioration de la communication entre les professionnels impliqués et une harmonisation des niveaux de compréhension.

Le bilan dressé par l'ensemble des partenaires de la formation précise :

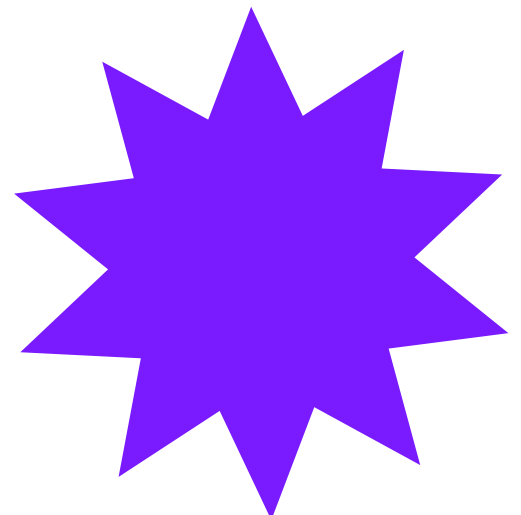
« La formation et la certification répondent à une problématique cruciale de recrutement, notamment

la difficulté à trouver des référents en gestion sonore. En offrant une formation et une certification structurées, elles soutiennent la formalisation d'une fonction de référent·e gestion sonore qui reposait auparavant sur l'expérience personnelle. »

D'un point de vue structurel, la formation contribue à la formalisation d'une fonction jusqu'à empirique.

Elle ouvre la voie à une différenciation des rôles entrepiste de travail qui vise à différencier le/la facilitateur·trice en gestion sonore (chargé de médiation et de communication sur les logiques de prévention) et le/la référent·e (garant des bonnes pratiques et manager de la gestion sonore).

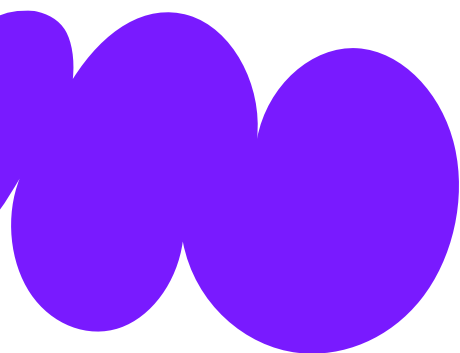
Face au besoin de recruter des personnes formées à ces enjeux, l'apparition de cette formation permet de constituer un vivier de référents compétents.



Indicateurs d'efficacité

Cette formation a permis d'identifier des indicateurs d'efficacité concernant les acteurs impliqués dans la problématique de la gestion sonore :

- Les acteur·rices perçoivent-ils le sens des actions de prévention ? Conçoivent-ils ces actions comme une simple réponse à des impératifs légaux ?
- Les acteur·rices font-ils preuve d'initiative et anticipent-ils les actions de prévention en amont de la prestation de spectacle ? Font-ils preuve d'autonomie, d'anticipation et adoptent-ils une attitude proactive ?
- Les acteur·rices impliqués ont-ils une bonne connaissance de la physique du son et du fonctionnement de l'appareil auditif ?
- Les acteur·rices impliqués sont-ils en mesure de partager les enjeux de la gestion sonore et d'échanger sans conflit sur le sujet avec des interlocuteur·ices disposant de connaissances hétérogènes ?
- Les acteur·rices ont-ils cerné les enjeux du volet environnemental de la réglementation sonore ?



Idées reçues

- ✗ Il ne serait pas de la responsabilité des employeur·euses de former les intermittent·es du spectacle.
- ✗ La physique du son serait une affaire de spécialiste, il faudrait être ingénieur·e pour y comprendre quelque chose.
- ✗ Il n'existerait pas de formation adéquate à la gestion des risques sonores.
- ✗ Le sonorisateur·rice gère le son pour l'audience et les artistes. Il n' a

Ce qu'il faut retenir

- ✓ La formation Gérer les risques sonores est porteuse de sens. Elle permet de dépasser une approche strictement juridique en donnant une vision globale de la problématique et de ses enjeux (artistique, sanitaire et environnementaux).
- ✓ La dimension collective de cette formule «équipe», est un véritable atout de cette formation. Elle permet de fluidifier la communication entre les acteur·rices impliqués dans la gestion du risque sonore.
- ✓ Le bilan très positif de cette première session de formation invite à la mise en œuvre d'autres stages auprès d'équipes amenées à collaborer dans le cadre de festival mais également dans les lieux de diffusion.

3 questions

Marie HAROSTEGUY

Stagiaire de la formation

« *Gérer les risques sonores dans les ERP* » en amont de Marsatac.

Technicienne du spectacle depuis plus de 15 ans, formée à la sonorisation, elle dispose d'une expérience significative chez Dushow puis, depuis 2 ans, elle a développé une activité de directrice technique de tournée ou de régisseuse technique ou générale en indépendant. Elle a bénéficié de la 1^{ère} promotion de la formation adaptée à l'échelle d'une équipe d'un festival.

1/ Pourquoi vous êtes-vous engagée dans cette formation ?

Cette formation traitait des questions légales liées à la gestion sonore. Ces questions ont toujours été floues pour moi. Sur le terrain, les habitudes commencent à changer, mais on n'a pas toujours de réponses claires sur nos obligations légales. La formation répondait à mes attentes sur ce sujet.

2/ Quels sont vos premiers retours ?

J'ai travaillé sur divers festivals, dont Marsatac. Sur la question de la gestion sonore, les incompréhensions sont fréquentes. Les choses changent. On est encore dans la découverte et on ne comprend pas toujours le sens de certaines décisions.

La formation nous a permis de lever ces interrogations. On a compris que l'objectif posé par les textes n'est pas atteignable. À partir de ce constat, on comprend mieux la démarche, l'état d'esprit et le sens. On se positionne mieux.

3/ Cette formation a-t-elle fait évoluer votre pratique professionnelle ?

Oui ! c'est certain. Ça a clairement changé ma manière de travailler. Désormais je vais plus loin. Je suis en mesure d'intégrer les questions de gestion sonore très en amont. Par exemple, je travaille sur la conception d'un festival. Les questions d'EINS et d'implantation de la scène sont prises en compte dès l'origine du projet. Je suis en mesure de faire le lien entre les services administratifs et techniques en comprenant les enjeux juridiques. J'anticipe les attentes et je peux argumenter plus efficacement.

Le revers de la médaille, c'est que je suis confrontée aux limites entre théorie et pratique. Par exemple, je suis en mesure de prendre en compte les demandes des acousticiens, mais pas quand ces préconisations me sont transmises à la fin des balances. Sans anticipation, il nous est difficile de mettre en application ce que nous avons appris.



AGI-SON : Un réseau national engagé pour une bonne gestion sonore

Depuis plus de 20 ans, l'association d'intérêt général AGI-SON défend la création et la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées. Fondée par les organisations professionnelles du spectacle, AGI-SON est un espace unique de ressources et de concertation entre toutes les parties prenantes de la gestion sonore dans les sons amplifiés : métiers de la musique et du son, pouvoirs publics, artistes, fabricants de matériels, bureaux d'études acoustiques. Elle questionne le secteur musical, impulse de nouvelles pratiques, engage des travaux et développe des outils pour accompagner les professionnel·les dans les évolutions réglementaires et les multiples enjeux du sonore qu'ils soient artistiques, sanitaires et sociétaux.

OBJECTIFS :

- Contribuer à la prévention des risques auditifs en direction du public et des professionnel·les
- Encourager les initiatives dans le domaine de l'éducation au sonore
- Accompagner le secteur face aux enjeux liés aux sons amplifiés et aux évolutions réglementaires
- Parvenir à une gestion sonore maîtrisée, conciliant santé publique, respect de l'environnement et expression artistique.

L'association fédère **plus de 80 adhérents** sur le territoire français. Ses actions se déploient au niveau national grâce à son réseau d'**une trentaine de relais régionaux**.

SES MEMBRES :

AGRRL • ARA • Avenir Santé • CaféMusic' • Coin Coin Prod / Formassimo • Collectif Culture Bar-Bars • Collectif des Festivals • De Concert • Dub Camp • Eco Sonore • Ekhoscènes • FEDELIMA • Fédération Grabuge • Fédération Hiéro Limoges • FNEIJMA • FNSAC-CGT • FRACA-MA • France Festivals • Glaz'Art • Grand Bureau • Haute Fidélité • Kalif • L'Ampérage • L'Autre Canal • L'Echonova • La Cartonnerie • La Coopérative de Mai • La Cordo • La féma • La Lune des Pirates • La Nef • Le Cepac Silo • Le Cercle • Le Châtelet • Le Galxie • Le Pôle des Pays de la Loire • Le Zenith de Strasbourg • Les Nuits de Fourvière • MAP • Marsatac • Mus'Azik • NORMA • Octopus • PAM • PRMA • REDITEC • Réseau Jack • RIF • RIM • Salon de Musique • SFA • SMA • SNAM-CGT • SNARK • Superforma • Supermab • SYNPASE • SYNDEAC • Techno+ • The Peacock Society • We Love Art Events • We Love Green • Yardland • Youz Production • Zone Franche

Membre associé : CIDB • Centre d'information et de document sur le Bruit